

Démétropolisation ou plutôt délocalisation

Compte rendu de l'audience du 8 octobre OS - Direction

Suite aux annonces de la Direction Générale sur la future carte de la démétropolisation, la CGT a demandé une audience auprès du DRFIP. Celui-ci a invité les organisations syndicales à une audio-conférence.

Le Drfip a commencé son propos en évoquant la déclinaison de la démétropolisation précisant que cela impacterait près de 2500 agents au sein de la Dgfiip.

A ce jour 50 communes sont connues. Une annonce sera faite pour 15 communes supplémentaires d'ici fin octobre. 18 métropoles contribueront à cette démétropolisation.

Il y aura donc une réduction des effectifs des services contributeurs dans les 18 métropoles.

Les tâches seront du travail à distance, du back-office mais pas d'accueil physique du public.

Pour le 35 :

Redon accueillera un Service d'Appui à la Publicité Foncière de 40 à 45 agents sur le site actuel de Redon pour une mise en activité progressive au 1^{er} septembre 2022 (date de mouvement des mutations) et être totalement opérationnel au 1^{er} janvier 2023. L'affectation des agents se fera à partir de 2023 de manière progressive dans le cadre des mouvements de mutation.

Le Service d'Appui à la Publicité Foncière fera du soutien à distance, de la formation, de la formalité complexe, des mises à jours de fichiers pour 18 départements de l'Ouest.

Une demande à la DG a été faite pour une deuxième voire troisième implantation dans le département car il souhaite une balance des emplois positive.

Le directeur s'est voulu rassurant : « aucun agent ne sera contraint de suivre sa mission. Ce sera sur la base du volontariat ».

Pour Redon, le directeur contactera le maire dans le cadre des installations des volontaires (logement, crèche, école, travail des conjoints...). « L'évaporation naturelle fera le reste ».

L'Ille et Vilaine perdra 68 emplois

Le directeur a martelé que ce sera un mouvement très progressif avec un grand travail d'accompagnement transparent des agents.

Cette restructuration va aussi toucher d'autres services de la DRFIP 35 :

- le Centre de Gestion des Retraites :

celui-ci sera maintenu mais perdra la compétence de la plateforme téléphonique pour Laval.

Il récupérera les tâches de gestion complémentaires au détriment d'autres CGR dont ceux de Marseille et Bordeaux qui fermeront. Les nouvelles attributions du CGR de Rennes seraient effectives dès septembre 2021.

- les Services de Publicité Foncière :

Un service d'appui (SAPF) à compétence nationale sera installé à compter du 01/09/2022 à Redon. Un SPF départemental sera aussi constitué.

Le SAPF de Redon travaillera pour les services de publicité foncière des 18 métropoles dont les emplois ont contribué à la création des SAPF.

En contrepartie, la direction contribuera à la création des 15 SAPF au niveau national, à hauteur de 27 emplois sur les 60 emplois actuels qui seront prélevés dans les SPF de Rennes entre 2021 et 2026.

- Les SIE :

8 centres de contact dédiée aux professionnels entreront en fonction progressivement entre 2021 et 2024 en France. Ces tâches seront donc transférées des SIE actuels du département, ce qui générera 23 suppressions de postes d'ici 2024 dans le 35. 18 antennes supra SIE seront créés dont une sera à Rennes. Ces antennes comprendront entre 25 et 50 emplois chacune. Le but sera d'aider les SIE par zone géographique.

Constitution de nouveaux services de gestion nationale (sur les quitus et sur la TVA intracommunautaire) qui seront mis en place avant 2022.

Il y aura aussi deux pôles de soutien au réseau (PNSR) dont un à Pau, et un pôle d'appui d'action en recouvrement des SIE et sur le recouvrement des taxes douanières à Dax.

- Le PCRP :

La constitution de pôles de contrôle à distance de contrôle des particuliers (à partir des listes MRV) impactera le PCRP qui perdra 5 emplois.

- Le SDE :

La création du Service national de l'enregistrement, qui devrait gérer progressivement les dépôts dématérialisés d'actes, va engendrer la perte d'un emploi au SDE 35.

- Le Service Liaison Rémunération, chargé de la paie des fonctionnaires :

Le transfert des tâches sur d'autres SLR situés dans des villes moyennes aura pour conséquence de supprimer 12 emplois sur 44 au SLR 35 entre 2021 et 2024.

Intervention de la CGT :

La CGT a trouvé le directeur optimiste. La démétropolisation est le pendant du NRP qui a pour but de supprimer des emplois. La direction répond régulièrement que ces suppressions seront comblées par les départs en retraite, mais ces chiffres de départs à la retraite ne nous sont jamais communiqués malgré nos demandes répétées. Cela sera amplifié par le projet de loi de finances 2021 qui prévoit de nouveau 1500 emplois supprimés à la DGFIP.

Elle dénonce aussi la fermeture des accueils au public notamment dans le futur service de publicité foncière de Redon où il n'est prévu que des tâches de back-office avec une industrialisation de celles-ci tâches et donc la dégradation des conditions de travail.

Les grands pôles nationaux qui vont être créés ne permettront pas aux collègues d'exercer un travail de qualité car les travaux seront répétitifs. La perte d'intérêt du travail pour les agents et leur déqualification seront réelles avec un risque de perte de salaire et de recrutement de contractuels.

En outre, cette démétropolisation n'est pas en phase avec un véritable aménagement du territoire car à ce jour en Ille et Vilaine seul Redon est concerné.

La CGT a aussi demandé des précisions sur l'avenir des PCED. (Pôle de Contrôle et d'expertise départemental).

Quel avenir pour la prime gagnée grâce à leur lutte par les collègues du Centre de Gestion des Retraites pour le travail sur plateforme téléphonique ?

Réponse du directeur :

Il ne fait pas preuve d'optimisme béat. Il se « bat » pour plus d'emplois dans le 35. Concernant l'inquiétude des agents, aucun ne subira la mobilité forcée et ils doivent continuer à travailler normalement. Il répète qu'il compte sur les départs naturels.

Il pourrait rester des agents qu'il faudra reclasser que la direction accompagnera au plus près.

« Tout le monde va trouver chaussure à son pied ».

Sur l'industrialisation, la Centrale est bien consciente du risque. Il faudra conserver une variété dans les tâches et éviter que Redon ne devienne une usine à traitement.

Le directeur a pris l'exemple du SRH de Metz où les agents sont très heureux.

Le délégué FO a pris le contre-exemple du SRH de Saint-Brieuc où tout n'est pas si simple.

Il est prévu de développer le management grâce à des conventions de service.

Pour le SLR, il n'y a aucune inquiétude sur le devenir du service. On passera de 44 agents à 32

Le travail de la RH sera « transparent » dans le but d'équilibrer les services départementaux avec les plateformes d'appui. «Il faudra observer ce qu'il se passe ailleurs car le 35 ne rentrera pas les premiers dans ce dispositif»...

Le PCED n'est pas concerné par la démétropolisation et sera traité de manière distincte.(?)

Pour la prime téléphone des agents du CGR, le DRFIP considère que ce serait une perte de rémunération mais pas d'inquiétude à avoir. Cependant la question est en cours de réflexion à la centrale.

Cette audience a permis de confirmer que la démétropolisation que la DG appelle localisation est en réalité une délocalisation de services.

Quel avenir pour les agents des différents services qui seront impactés par les 68 suppressions de postes en choisissant de ne pas suivre leur mission en restant sur place dans des services encore plus exsangues en emplois ?

Et sur le fonds ?

Comment croire que la désertification due à un désengagement de l'État en termes d'implantation de Services publics, d'infrastructures routières ou ferroviaires pourra se résorber d'un claquement de doigts, fussent des doigts de ministres ?

Comment croire que ces délocalisations participeront à une véritable réimplantation de Services publics ?

En tout cas , comme pour les conséquences négatives de la mise en place du NRP (dont la démétropolisation est le pendant) sur les conditions de travail des agents, la CGT, qui s'oppose à ces restructurations, sera là pour vous défendre.

N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés notamment liées au NRP pour que nous puissions les faire remonter à la direction à l'occasion du CTL qui aura lieu le 14 octobre.

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter : cgt.dr35@dgfip.finances.gouv.fr

● <http://www.dgfip.cgt.fr/35/> ● portable : 07 61 56 38 22